

Notre organisme de formation BDL Campus vous propose des formations techniques et sur mesure animées par une équipe pluridisciplinaire d'intervenants.

Nos formateurs sont des professionnels de terrain expérimentés, dynamiques qui favorisent l'apprentissage à travers des exercices pratiques et des mises en situation et partagent leur expérience.

INTERVENANTS



Aline BLONDEL

Juriste en droit social-RH



Emilie VILLARUBIAS

Juriste en droit social-RH

INSCRIPTION :

Pour vous inscrire, nous vous remercions de remplir la fiche d'inscription [ici](#) et de la renvoyer par e-mail à l'adresse suivante : campus@bdl-experts.com

L'organisme de formation BDL Campus est enregistré sous le numéro d'activité 32 59 10040 59 et référencé Datadock.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Notre service formation est à votre disposition :

campus@bdl-experts.com

03 27 48 00 44



Le 18 juin 2021



7 heures



à partir de 370 € HT par participant



BDL Valenciennes

31, avenue Clémenceau | 59300 VALENCIENNES*

*Si les mesures sanitaires le permettent. A défaut, la formation se tiendra en distanciel.



OBJECTIFS

- Maîtriser la législation actuelle des congés payés,
- Faire face aux situations particulières,
- Être autonome dans la gestion des congés payés.



PUBLIC

Dirigeants, Fonctions RH et Conseil, juristes en droit social, managers, assistants administratifs.



PRÉREQUIS & ÉVALUATION

- Pas de prérequis,
- Attestation de présence,
- Évaluation à chaud sous forme de QCM.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Présentation power point,
- Cas pratiques,
- Tableaux de synthèse,
- Quizz.



PROGRAMME



PARTIE 1 **L'ACQUISITION DES CONGÉS PAYÉS**

- 1- Les principes qui gouvernent l'acquisition des congés payés,
- 2- Les différentes règles et notions,
- 3- Les situations spécifiques et leurs impacts sur l'acquisition des congés payés.



PARTIE 2 **L'ORGANISATION DES DÉPARTS EN CONGÉS PAYÉS**

- 1- L'organisation des départs en congés des salariés en respectant les règles légales et conventionnelles,
- 2- Les informations à donner aux salariés et les délais pour le faire,
- 3- La particularité du congé par anticipation,
- 4- Le congé de fractionnement.



PARTIE 3 **COMMENT L'EMPLOYEUR JUSTIFIE AVOIR REMPLI SON OBLIGATION**

- 1- L'indemnisation des congés payés, les règles du 10ème et du maintien de salaire,
- 2- Les méthodologies de calcul,
- 3- La survenance d'évènements pendant la période de congés payés,
- 4- La notion de droit au repos.



PARTIE 4 **LA GESTION DES CONGÉS ET DES ABSENCES SPÉCIFIQUES**

- 1- La présentation des différents congés : maternité, paternité, adoption, parental, congés pour évènements familiaux...,
- 2- Les règles juridiques attachées à la prise de ces différents congés,
- 3- La protection des salariés dans ces différentes situations.

